

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

B5

FR

OL: EN

**IV^{ème} RAPPORT SUR L'ETAT DES ALPES « TOURISME DURABLE
DANS LES ALPES »**

RAPPORT D'AVANCEMENT

**A Rapport du Secrétariat permanent et de la Présidence du groupe
d'experts ad hoc**

B Proposition de décision

A Rapport du Secrétariat permanent et de la Présidence du groupe d'experts ad hoc

Aspects procéduraux

La Convention alpine, avec son protocole Tourisme, est une référence pour la mise en œuvre des politiques de durabilité dans le secteur touristique, et ce à l'échelle des Alpes et avec la prise en compte de leurs enjeux environnementaux, sociaux et économiques. C'est la raison pour laquelle la XI^{ème} Conférence alpine de mars 2011 a choisi le développement durable du tourisme comme thème du IV^{ème} Rapport sur l'état des Alpes (décision XI/B6b). Faisant suite à cette décision, le Secrétariat permanent, de concert avec la Présidence suisse de la Conférence alpine, a coordonné le processus de préparation du IV^{ème} Rapport sur l'état des Alpes, avec le soutien d'un groupe d'experts ad hoc présidé par la France, où siègent des représentants des Parties contractantes, les observateurs et d'autres parties prenantes concernées.

Le groupe d'experts a commencé à travailler sur le Rapport en mars 2011, et a présenté sa version préliminaire à la 49^{ème} réunion du Comité permanent, qui s'est déroulée à Genève en juin 2012. Au cours de cette période, le groupe s'est réuni six fois : à Vaduz/FL (le 29.06.2011), à Lucerne/CH (le 10.10.2011), à Chambéry/F (les 9 et 10.01.2012), à Saint-Gall/CH (le 21.03.2012), à Zurich/CH (le 23.04.2012) et à Munich/D (le 14.06.2012). En novembre 2011 le groupe s'est réuni à Innsbruck/A, pour une réunion supplémentaire axée sur le choix des indicateurs pertinents.

Le tourisme durable s'est avéré un thème très stimulant et complexe. En particulier, le groupe d'experts *ad hoc* a rencontré des difficultés au moment de documenter la situation courante sur la base des indicateurs disponibles, ceux-ci étant conçus pour des finalités économiques (par ex. le nombre de nuitées et d'arrivées). Il n'y a pratiquement pas d'indicateurs qui prennent en compte les questions sociales et environnementales. Dès lors, l'analyse correspondante est forcément une analyse qualitative.

Au vu de la complexité du sujet et de la nécessité de développer davantage le document préliminaire, après une discussion profitable entre les Parties contractantes, le 49^{ème} Comité permanent a mandaté le Secrétariat permanent, le Groupe d'experts ad hoc et la Présidence

française du groupe, afin qu'ils finalisent le rapport avant la 51^{ème} réunion du Comité permanent (qui est prévue en novembre 2012) et afin qu'ils rédigent ce rapport d'avancement à l'intention de la XII^{ème} Conférence alpine, qui se déroulera en septembre 2012. Ce rapport d'avancement est censé stimuler un débat ouvert parmi les Ministres à l'occasion de la XII^{ème} Conférence alpine. À cette fin, les principaux défis de la situation actuelle seront présentés ci-après, tels qu'identifiés par le groupe d'experts. Les orientations exprimées par les Ministres pendant la XII^{ème} Conférence alpine contribueront également à finaliser ce Rapport sur l'état des Alpes.

Les principaux défis qui ont été identifiés pour un tourisme alpin durable

La situation a été analysée de façon approfondie, avec l'aide des données existantes (nombre de nuitées et de lits, arrivées), d'informations qualitatives et des études actuellement disponibles. Ceci fait, quatorze défis principaux ont été identifiés pour le tourisme durable dans les Alpes. Ces défis principaux concernent tous les trois piliers de la durabilité, et sont partiellement transversaux. Les mots clés ci-après donnent un aperçu des principaux domaines d'action susceptibles de contribuer à une plus grande durabilité du tourisme dans les Alpes. Des domaines prioritaires de discussion sont également présentés ci-après sur la base de ce choix.

Enjeux environnementaux

1. Maintenir la biodiversité en tant que charpente essentielle du tourisme alpin
2. Réduire l'impact négatif de la mobilité liée au tourisme
3. Contrecarrer le mitage du territoire provoqué par le tourisme
4. Essayer de contrecarrer les risques potentiels en matière de risques naturels

Enjeux sociaux et culturels

5. S'attaquer aux retombées sociales de la saisonnalité
6. Trouver un équilibre entre le niveau des prix et le revenu de la population locale
7. Créer des « espaces accessibles »
8. Préserver le patrimoine culturel en tant qu'élément central d'un style de vie unique

Enjeux économiques

9. Développer l'accessibilité et la mobilité régionale par des systèmes de transports durables
10. Exploiter le potentiel d'emploi du tourisme

11. Faire en sorte que la flambée des prix de l'énergie ne sape pas la rentabilité du tourisme

Enjeux transversaux

12. Promouvoir l'innovation et la capacité de gestion des acteurs du tourisme alpin
13. Améliorer le bien-être à l'échelle régionale à travers la coopération entre le tourisme et d'autres secteurs
14. Faire en sorte que les avantages des offres touristiques durables soient visibles aux yeux des consommateurs

Domaines prioritaires de discussion proposés pour la XII^{ème} Conférence alpine

Sur la base de ces défis principaux qui ont été identifiés par le groupe d'experts, voici les domaines de discussion proposés pour la Conférence alpine :

1. Le mitage du territoire par le tourisme, y compris les enjeux liés à l'accessibilité et à la mobilité.
2. Le patrimoine culturel en tant que facteur de développement du tourisme et de sauvegarde de la culture locale.
3. L'adaptation au changement climatique, facteur de diversification de l'offre et de réduction des coûts énergétiques.
4. Le bien-être régional à travers la coopération entre le tourisme et d'autres secteurs

Ces domaines de discussion ont été sélectionnés à la fois pour leur spécificité alpine et pour leur impact important sur la population locale et l'environnement.

Il s'agit aussi des enjeux les plus importants pour le maintien d'un développement durable du tourisme dans les Alpes, et pour relever les deux défis parallèles de la multisaisonnalité et d'une distribution équilibrée de la fréquentation touristique. Qui plus est, ces deux domaines sont parfaitement au diapason avec les domaines de compétences et les activités prioritaires de la Convention alpine.

Enfin, ils permettent une meilleure mise en œuvre du protocole Tourisme de la Convention alpine, afin de contribuer à la valeur ajoutée de cet outil pour les économies et les populations locales et leur environnement, en faisant ainsi des Alpes un territoire modèle en matière de tourisme durable.

Plus précisément :

L'accessibilité et la mobilité sont partout les principaux préalables de l'accessibilité des zones touristiques et de la construction des destinations touristiques. Ces préalables posent toutefois des défis plus complexes dans les territoires de montagne, à cause de leur géographie et de leur climat. Le groupe de travail Transports s'est particulièrement penché sur ces thèmes, dès l'an 2000. Moins de 20 % des espaces alpins sont habitables, et la terre est l'une des ressources les moins abondantes dans les régions touristiques de l'arc alpin. Dès lors, le mitage du territoire a un très grand impact sur les paysages, qui sont une ressource non renouvelable de la plus haute importance pour le tourisme dans les Alpes. Qui plus est, les infrastructures pour les transports touristiques se taillent une part significative des coûts d'ensemble dans le secteur de la consommation énergétique.

Le changement climatique est probablement le principal défi pour les régions de montagne de l'arc alpin : c'est d'ailleurs pour cette raison que la Convention alpine s'est dotée, en 2009, d'un Plan d'action changement climatique, qui contient de nombreuses propositions sur l'atténuation et l'adaptation dans le tourisme. Plusieurs projets de coopération territoriale ont contribué concrètement à l'adaptation au changement climatique. L'adaptation au changement climatique permet de promouvoir l'innovation et la capacité de gestion des acteurs du tourisme alpin, notamment en matière de diversification des offres touristiques et pour éviter que la hausse des prix de l'énergie n'ébranle la rentabilité du secteur touristique. Il s'ensuit que l'efficace énergétique et les sources locales d'énergie jouent un rôle essentiel, à la fois pour l'environnement et pour leur valeur ajoutée au plan économique.

Le maintien et le développement du patrimoine culturel existant, aussi bien tangible qu'intangible, sont l'un des principaux piliers de l'attractivité du tourisme alpin, et motivent fortement les résidents à rester au pays, comme constaté aussi dans la déclaration Population et culture de la Convention alpine, qui a été adoptée par la VI^{ème} Conférence alpine en 2006. La conservation du patrimoine alpin aide aussi au maintien de la culture alpine et de styles de vie adaptés aux Alpes. Dans ce domaine, il y a lieu d'agir, du fait de l'homogénéisation grandissante des styles de vie et de la transformation graduelle de l'occupation du territoire à la montagne (avec le développement des centres urbains des fonds de vallées et le dépeuplement et la fuite des cerveaux des zones reculées), avec une difficulté croissante de préserver la culture alpine. Il suffit de penser aux compétences traditionnelles et à l'artisanat.

À part ces trois piliers du développement durable, beaucoup de protocoles de la Convention alpine soulignent l'importance d'une approche transversale en tant que stratégie efficace pour un développement équilibré des Alpes, surtout en matière de tourisme, d'agriculture et de biodiversité. Des programmes basiques de coopération à l'échelle locale et régionale ont déjà été mis en place, mais il existe toujours un potentiel énorme pour faire davantage. La coopération peut devenir le catalyseur de l'innovation, et à la fois encourager une utilisation plus efficiente des forces existantes, vers un développement plus durable du tourisme. Les produits de montagne et les services touristiques jouent un rôle primordial dans l'enclenchement de cette coopération. La plate-forme Agriculture de montagne de la Convention alpine a été explicitement chargée de développer des suggestions sur la commercialisation/la qualité/l'étiquetage des produits de montagne de l'espace alpin. Dans ce domaine, il y a manifestement des marges de manœuvre en matière d'amélioration de la coopération entre les territoires alpins.

Dès lors, des mesures seraient particulièrement souhaitables dans les domaines suivants :

- harmoniser les informations sur l'accessibilité et la mobilité dans les Alpes, par le biais d'une plus grande coordination et cohérence des politiques locales, y compris dans le domaine des transports en commun ; aussi, mise en œuvre de mesures qui permettent de réduire le mitage du territoire et le coût de l'énergie.
- renforcer l'engagement politique en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la coopération, transformer l'industrie touristique alpine dans un secteur faiblement émetteur de carbone et superviser les mesures pour réglementer le mitage du territoire.
- promouvoir le patrimoine culturel qui est au cœur des spécificités alpines : encourager la consommation de produits et services locaux, proposer des offres touristiques axées sur des ressources culturelles authentiques, sensibiliser au caractère unique des ressources naturelles de la région alpine
- améliorer la cohésion et le bien-être à l'échelle régionale à travers la coopération entre le tourisme et d'autres secteurs, en améliorant la coordination des données et en exploitant les synergies entre le tourisme et d'autres acteurs économiques locaux,

comme le tourisme, l'agriculture de montagne et les parties prenantes engagées dans la conservation de la biodiversité.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend note du rapport d'avancement (progress report) sur le quatrième Rapport sur l'état des Alpes dans le domaine du « tourisme durable »,
2. autorise le Comité permanent à approuver définitivement la quatrième contribution au Rapport sur l'état des Alpes dans le domaine du « tourisme durable », à l'occasion de sa 51ème réunion, compte tenu de la discussion qui s'est tenue lors de la XIIème Conférence alpine,
3. demande aux organes de la Convention alpine et aux parties contractantes de valoriser et de communiquer de manière appropriée le quatrième Rapport sur l'état des Alpes dans le domaine du « tourisme durable » ainsi que de réaliser des activités dans les domaines d'action considérés comme prioritaires.